Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 6 Rabiaa II 1446
9 Octobre 2024

N° 118

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2464**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2464**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2466**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2469**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2470**
Avis aux créanciers **2472**
Convocations
Sociétés anonymes **2472**
Autres sociétés **2474**
Divers
Avis au public **2475**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Ouverture de la souscription de la société civile et locale

«SUWA Agrifutur» à Mjaz -Elbab

Code fiscal : 1888288/w

Siège social : Rue Hedi Cheker Mjaz - Elbab

Activité : Valorisation des produits agricoles et la production végétale et animale.

Les fondateurs : Chaouachi Mohamed Hédi / Chaouachi Aymen / Nefzi Hazem / Chaouachi Neder / Chaouachi Mouna / Chaouachi Amir.

Date du procès-verbal constitutif : 18/9/2024

Date de dépôt du statut type et de l'acte constitutif type au Tribunal de Première Instance de Béja le 30 septembre 2024

La souscription : du 7 octobre 2024 jusqu'au 20 octobre 2024.

2024T00959SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination et renouvellement de mandats

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 18 septembre 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis, le 3 octobre 2024, sous le numéro24803498, quittance numéro 7543, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 7 octobre 2024, sous le n°2024111219, les actionnaires ont nommé jusqu'au 31 décembre 2025, deux nouveaux Administrateurs de la société.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2024 enregistré à la recette des finances de MORNEG, le 30 septembre 2024, sous le numéro 24702270, quittance numéro M069186, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 7 octobre 2024, sous le n°2024111219, les Administrateurs ont renouvelé le mandat du Directeur Général avec les mêmes pouvoirs jusqu'au 31 décembre 2024.

2024R02527SANB2

Nomination d'un administrateur délégué

SOCIETE BH RECOUVREMENT

(Filiale de la BH BANK)

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 67, Rue Alain Savary, Immeuble B 2ème étage - Cité Jardin II, 1002 Tunis.

Identifiant Unique : 0788628 G

Matricule CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2024, enregistré à la recette des finances Elmahrajène le 1er octobre 2024 sous le n°24704771, quittance n°M054428, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 02 octobre 2024 sous le n°2024110005, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Mohsen Kefi en qualité d'administrateur délégué pour une durée de trois (03) mois renouvelables en lui accordant les pouvoirs nécessaires conformément aux statuts, loi et règlementation en vigueur, et ce en remplacement de Monsieur Nadhir Rebai, à compter du 1er octobre 2024.

2024402465SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE MAGHREBINE DES PRODUITS CERAMIQUES «SARL»

Capital social : 11.200.000,000 DT

Siège social : Route Ain Tebornok Grombalia

Identifiant Unique : 0024021J

Suivant assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 30/9/2024, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Grombalia en date du 02/10/2024 (enregistrement n°24705274, quittance n°M106216), il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus au gérant relatif à l'exercice 2023 ;

- Quitus au commissaire aux comptes pour les travaux de l'exercice 2023 ;

- Approbation de la nomination de l'expert comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie en la personne de Monsieur Yassine Ben Ayed en tant que commissaire aux comptes pour un mandat 2024-2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'exercice 2026.

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 30/9/2024, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Grombalia en date du 02/10/2024 (enregistrement n°24705275, quittance n°M106218), il a été décidé :

- Approbation des cessions de parts sociales en faveur de l'associé actuel en la personne de Monsieur Mohamed Sami Belaid et des nouveaux associés en la personne de Messieurs Abdelaziz Lahmar, Anis Lahmar et Hamdi Lahmar ;

- Acceptation de la démission du gérant Monsieur Maher Lajili, lui donner quitus, et la nomination de Monsieur Anis LAHMAR, titulaire de la CIN n°06805472 nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec tous les pouvoirs absolus pour la gestion de la société.

Suivant acte de cessions de parts sociales en date du 30/9/2024 tel qu'enregistré à la recette des finances Grombalia en date du 30/9/2024 (enregistrement n°24105229, quittance n°M105202). Monsieur Maher LAJILI a cédé la totalité de sa participation soit 01 part sociale en faveur de Monsieur Mohamed Sami BELAID.

Suivant acte de cessions de parts sociales en date du 01/10/2024 tel qu'enregistré à la recette des finances Grombalia en date du 01/10/2024 (enregistrement n°24105265, quittance n°M106026), Monsieur Mohamed Saml BELAID a cédé la totalité de sa participation dans la société en faveur :

- De nouveau associé Monsieur Abdelaziz LAHMAR, à concurrence de vingt pour cent (20%) de sa participation soit 224.000 parts sociales ;

- De nouveau associé Monsieur Anis LAHMAR, à concurrence de soixante pour cent (60%) de sa participation soit 672.000 parts sociales ;

- De nouveau associé Monsieur Hamdi LAHMAR à concurrence de vingt pour cent (20%) de sa participation soit 224.000 parts sociales.

Une copie de l'assemblée générale ordinaire annuelle, l'assemblée générale extraordinaire et des deux (02) actes de cessions de parts sociales a été déposée au registre national des entreprises en date du 3/10/2024 sous le numéro 2024110514. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 3/10/2024 sous le numéro 196, annonce n°2024110514.

2024X01284SRLB2

Liquidation et nomination d'un liquidateur

STE BLEU JASMIN

S.A.R.L au capital de 8000

Siège social : Route de l'Afrane km 6 Sfax

Identifiant unique : 143 263 H

M.F : 1438263 H N M 000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 12 octobre 2020 quittance n°M005215 enregistrement n°20804888 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 13 octobre 2020 dossier n°202083272 il a été décidé de liquider la Société BLEU JASMIN et de nommer Mr Hamza Faiçal liquidateur de la société conformément aux dispositions de l'article 30 du code des sociétés commerciales.

Les créanciers sont appelés à produire leurs créances appuyées des justificatifs au siége du liquidateur sis à Immeuble quatre saisons rue Kairouan bab bhar à Sfax bloc C cinquième étage appartement n°1 dans un délai de 30 jours après la parution de cette annonce.

2024X01290SRLB2

Dissolution d'une société

Société DIGITAL JUNCKYARD

SARL au capital de 1 000 dinars

Siège social : N°74, Rue 229 Cité Ennasr, Mnihla 2094 Ariana - Tunis

IU : 1734735x

Objet : Dissolution de la société et désignation d'un liquidateur

Suivant procès-verbal de l'AGE, enregistré à la recette des finances Ettadhamen sous le numéro 23501171, Quittance n°M021031 en date du 28/02/2023, il a été décidé de nommer Mr. ATEF AZIZI, liquidateur de la société «DIGITAL JUNKY ARD». Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202492948 en date du 28/8/2024, toute opposition à la justification d'une dette envers ladite société doit être adressée au liquidateur dans un délai d'un mois à compter de la date de cette publication, au : A524 Bloc A - 5ème Etage Résidence Mariem Ariana, Tél : 98 44 33 66.

2024402467SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Global Logitics Service

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital : 50000 Dinars

Siège social : 7 Rue 8602 Charguia 1 - 2035 Tunis

Matricule Fiscal : 0885951J

Registre de commerce : B0234822004

Suite avenant aux statuts de la société du 13 septembre 2012 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 15 septembre 2012 sous le numéro 12904814 quittance n°M055589 et déposer au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 28 septembre 2012 sous le numéro 201249316 il a été décidé :

- Changer la forme juridique de la société de Société unipersonnelle à responsabilité limitée vers une Société à responsabilité limitée

- Garder Monsieur Charmiti Mohamed Mahdi comme gérant.

2024R02529SRUB2

AUTRES SOCIETES

Société Mutuelle de base Cave Viticole Bouargoub

Route de Sousse km 47 Bouargoub

RNE : 0009482X

MF : 9482/X/A/M/000

En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration du 26 août 2024 enregistré à la recette des finances de Bouargoub en date du 27/8/2024 sous le n°24700927 quittance n°M025437, et dans le registre national des entreprises en date du 17 septembre 2024 quittance n°2024P27425691

Il a été décidé les nominations suivantes :

Monsieur Lassoued Mustapha : Président du conseil

Monsieur Benothmen Mourad : Vice-Président

Monsieur Mhadhbi Khmaies B.Hmida : Secrétaire général.

Les membres restant sont : Ben Gamra Habib, Mhadhebi Mahmoud, Bousmina Imed, Mhadheb Ayed et Toumi Adel.

Conformément aux exigences de l'article 35 du statut de la société mutuelle de base cave viticole Bouargoub, le conseil d'administration de l'entreprise a décidé de déléguer

tous les pouvoirs stipulés dans l'article 32 du statut de la société mutuelle de base cave viticole bouargoub à Monsieur Lassoued Mustapha le Président du Conseil sauf les points : 2-3-7-9-14-16-18-19-20-22-23.

Les opérations financières et le paiement au sein de toutes les agences bancaires et chez les recettes des finances et instruments financiers seront partagés entre Monsieur Lassoued Mustapha le président du Conseil et le Directeur Général Monsieur Maaref Mohamed Naceur.

2024R02509SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Khaled Kouki avocat à Tunis en date du 17/9/2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 24/9/2024 sous le 24205990, Quittance n°M089502. Mme Aicha EL MEZZOUDI titulaire de la C.I.N n°07408600 et Mme Azza EL MEZZOUDI titulaire de la C.I.N n°07408676, résidente au 3 avenue d'Afrique El Menzah 5 Ariana, a vendu à la Sté ABM SARL, immatriculé sous l'identifiant unique n°1070197B dont le siège social est à Rue Imem Rassaa n°28 Belvédère Tunis, représentée par son gérant Monsieur Anis Ben Mahmoud, titulaire de la C.I.N n°05419409, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité pour tout commerce, activité actuelle Café 1ère catégorie, raison sociale «LA RUCHE» sis au 2, el hamdia Montplaisir Cité Elkadrha 1003.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocat Maître Khaled Kouki à l'adresse à l'Immeuble Luxor 11 Montplaisir 1073 Tunis dite dans les 20 jours à partir de la date de la parution de ceci au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 28/9/2024.

2024T00958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Chékib Dhaouadi, avocat, et enregistré à Bizerte le 16/9/2024 sous quittance n°M056538 enregistrement n°24204041, Maklouf ben Abess a vendu et cédé et transporté la totalité du fonds de commerce dont il est propriétaire au local sis à la Rue Slaheddine Bouchoucha n°75 à Bizerte destiné à toutes sortes de commerce de détail, avec tous ses éléments corporels et incorporels dont la dénomination et la clientèle et le droit au bail, à Fathi Jami, au prix global et définitif de soixante dix mille dinars (70.000.d000).

Pour toute opposition, contestation ou réclamation communication et copie sans déplacement, l'acquéreur élu domicile au local dont le fonds de commerce est l'objet de la présente vente durant le délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT, le présent avis a été inséré dans deux journaux "Achourouk et Le Quotidien" parus le 26/9/2024.

2024T00960FCCC2

Déclaration de condescendance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/9/2024 enregistré à la recette des finances rue al jazzera le 20/9/2024 quittance n°MO64394 enregistrement n°24202912 Mm Soumaya Draoui ép. Nabil ben Zekri demeurante 46 rue Abou Hayan Taouhidi cité Ibn Sina Tunis à condescendance à Mr Nabil ben ZEKRI demeurant 46 rue Abou Hayan Taouhidi cité Ibn Sina Tunis la totalité du fonds de commerce exploité artisanat sis au n°30 souk al attarine Tunis.

Toute opposition doit être signifiée au cessionnaire Nabil ben Zekri à l'Adresse du fonds de commerce n°30 Souk al Attarine, Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 6/10/2024 page n°22.

2024T00961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Tmime le 1/10/2024, quittance n°M078727 enregistrement n°24202809.

Mme Neda Jendoubi titulaire de la carte d'identité nationale n°06308763 a vendu à Mr Anis Ridene titulaire de la carte d'identité nationale n°09889928 le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels du local sis à l'Avenue de l'environnement. Les objections seront déposées dans vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 5/10/2024.

2024R02510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/9/2024 et enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche le 26/9/2024 quittance n°46584, enregistrement n°24204236, Monsieur Mohamed Baklouti titulaire de la CIN 00535903 demeurant à 10 Rue La mosquée Zitouna, Tunis a vendu à Mademoiselle Mawada Marmouch titulaire de la CIN n°10032559 demeurant au n°8 Rue 61466 Ras Ettabia, Tunis ; la totalité du fonds de commerce situé au n°55 Avenue de Madrid, Tunis, exploité dans la vente et réparation des articles électricités bâtiments et dérivés.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce au n°55 Avenue de Madrid, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux al Chourouk et le Quotidien du 02/10/2024.

2024R02513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/9/2024 et enregistré à la recette des finances la goulette le 19/9/2024 quittance n°M110676, enregistrement n°24207818, Madame Lamia Ghalleb titulaire de la CIN n°00951694

demeurant au 15 Rue Gallela, Le Kram Ouest, Tunis a vendu à Monsieur Houcem Chroudi titulaire de la CIN 08715204 demeurant au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 51 Avenue 14 janvier 2011 Yasmina, Carthage ; la totalité du fonds de commerce situé au n° 4 Rue Jugurtha le Kram - ouest, Tunis, exploité dans la vente des fruits secs, séchés, exotiques et dérivés.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son domicile au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 51 Avenue 14 janvier 2011 yasmina, Carthage, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux al Chourouk et le Quotidien du 02/10/2024.

2024R02514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/9/2024 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 4/9/2024, n° de quittance M050694 n° d'enregistrement 24202625, Mme Khadija bent Belgacem ben Mohamed Benour a vendu à Mr Labib Ben Ezeddine Ben Thabet, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente tout commerce, dans le local sis 2 avenue Farhat Hached 2034 Ezzahra Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/9/2024.

2024R02519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 6/9/2024 enregistré à la recette des finances de Bardo le 23/9/2024 quittance n°M077060, enregistrement n°24205888, Mm. Sondos Riahi épouse Med Amin Daboussi a vendu la totalité d'un fonds de commerce, sis à la rue Fares Bardo Tunis à Mr. Chams eddin Romdhan.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de Mr. Chams Eddin Romdhan sis au 18 rue Okba Ibn Nafaa Tatawin dans le délai de 20 jours suivant la publication du présent avis au JORT.

La présente vente a été publiée dans le journal Echourouk le 8/10/2024.

2024R02526FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 20/9/2024 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 20/9/2024 sous le numéro de quittance M078829 et l'enregistrement numéro 24202003 Mr Hamdi Ben Mohammed Shil a vendu sous toutes les garanties juridiques et des faits à Mr Mohammed Ali Ben Zouhair El Ayouni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente et réparation et entretien des téléphones mobiles et ses accessoires sis à la station de transport terrestre de Jemmel (la gare de Jemmel) gouvernorat de Monastir.

Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur même à l'adresse du fonds de commerce désisté dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 5/10/2024.

2024S01281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 02/10/2024, enregistré à la recette des finances de Rue de l'Indépendance Sousse 3/10/2024 sous n°24205278 quittance n°M061289. Mme Jalila HOUAS, titulaire de la CIN n°03853126 a vendu et cédé à Mme Eya Ben Taieb, titulaire de la CIN n°12901286, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à El Mor n°7 Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 5/10/2024.

2024S01285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp en date le 26/9/2024, enregistré à la Recette des finances Hammam Sousse le 30/9/2024, numéro d'enregistrement 24205945, quittance 108457.

Karim Bahri a vendu à la société Bahri confection représentée par son gérant Emna Zeidi tout l'ensemble du fonds de commerce exploité dans le local situé rue El Maamoun El bahir Hammam Sousse, dont l'activité exercée vente, production, exposition achats des vêtements identifiant unique n°0917754H.

Toute opposition sera faite au domicile de l'acheteur situé à l'Avenue 20 Mars immeuble oun Jawhara 4000 Sousse.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 8/10/2024.

2024S01289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 3/4/2024 enregistré à la recette des finances El Ain le 3/4/2024 sous le n°24201562 quittance n°M026841, la société Moda Alin au nom de sa représentante Norhen Trabelsi, son identifiant unique 1700955Z a vendu avec toutes les garanties de fait et de droit à la société meuble Maalej au nom de son représentant Morched Maalej, son identifiant unique 0875950C, tout le fonds de commerce destiné à la vente de meuble sis à la rocade km 03 entre route el Ain et route el Afrane Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels pour un prix total vingt deux mille dinars.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce objet de la présente vente dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal Essabeh du 25/9/2024.

2024X01252FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation daté le 5/6/2023 enregistré le 11/7/2023 sous le n°M035517 fait par les Notaires Karray Med Maamoun et Mohamed Mzid, Jirbi Zbaida a donné à son fils Trigui Arafet la Totalité du fonds de commerce de boucherie sise à la route Saltania km 2.5 n°333 Sfax d'une superficie de 20 m² nommé sous le nom "boucherie trigui" et cela est annoncé dans le journal Sabeh du 1er Août 2023 sous le numéro 23710 tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 20 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

MF : B/A/P/000501933

T : 98239354

2024X01283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/9/2024 et enregistré à la recette des finances d'Aguereb le 01/10/2024 sous le numéro de quittance M026773 et numéro d'enregistrement 24200946, Mme Dhrifa Atwi, titulaire de la CIN n°13401641 qui agit en son nom et au nom de son fils Mohamed Magherbi et Mr Ahmad Magherbi, titulaire de la CIN n°11149682 et Melle Hayet Magherbi titulaire de la CIN n°11148393, ont vendu à Mr Abdelmonem Othmeni, titulaire de la CIN n°13457660, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que buvette sis à l'avenue Habib Bourguiba Aguereb Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Aguereb Sfax.

Un extrait a été publié au Journal Chourouk du 5/10/2024.

2024X01285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Metlaoui le 6/9/2024, sous le numéro de quittance n°M029894 et numéro d'enregistrement 24201038, Monsieur Dinari Ali a vendu à Madame Ltifa Haifa, la totalité du fonds de commerce, sis à l'avenue Rais Metlaoui, dont l'activité est la restauration.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au local objet de ce contrat.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 18/9/2024.

2024X01288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23 septembre 2024 enregistré le 30 septembre 2024 à la recette des finances d'el Menzah 9 quittance numéro 71921 enregistrement numéro 24203034 madame Sonia Bent Ifa Ben Salem Chihaoui titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00337609 a vendu le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au 38 avenue Salah Ben Youssef du restaurant la fortuna à la société B A restauration société en constitution représentée par monsieur Mohamed Gassen Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°09613085.

Les oppositions doivent être adressées au nom de la venderesse à l'adresse du local sis au 38 avenue Salah Ben Youssef El Menzah 9.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 5 octobre 2024.

2024402461FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté le 20/9/2024 enregistré à la recette des finances de Mornag le 23/9/2024 sous le n°24202205 quittance n°67968, Mr. Faouzi Ben Taher Ben Mohamed Hammami, titulaire de la CIN n°05144959 du 21/3/2017 a cédé à Mr. Anouar Ben Mustapha Ben Mohamed Allagui, titulaire de la CIN n°07240891 du 28/8/2017 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Farhat Hached, Mornag, Ben Arous exploité comme café première catégorie et connu sous le nom de café Hannibal.

Les oppositions sont acceptées chez l'acheteur à l'adresse du café sus indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 01/10/2024.

2024402466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Ben Younes Abdelhakim

Avocat à la cour de cassation

Place Mohamed Ali

Houmet Souk Jerba

Tél. : 75 652 690

MF : 352342B/A/P/000

En vertu de l'acte S.S.P du 30/8/2024 enregistré à la recette des finances Jerba le 13/9/2024 Quittance N° M022032 enregistrement n°24200670, publié au journal le Quotidien et El Chourouk du 19/9/2024. Mr Amin Boutrigua, demeurant à Guellela Jerba a vendu à Mr Abdelaziz Boutrigua, résident à Guellala Djerba la totalité du fonds de commerce situé à Guellalal Djerba, destiné à exercer l'activité d'un café.

Toutes les oppositions devront être déposées auprès de l'avocat Maître Ben Younes Abdelhakim situé à Houmet Souk Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024402471FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 01/7/2023, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 5/9/2024 sous n°24306255 reçu n°M0678673 Mr Ezzeddine ben Ali Majdoub a loué à Mr Hassen ben Sadok Cosscssi, la totalité d'un fonds de commerce consistant en un café 1ère catégorie sis à l'Avenue Tahar Sfar Hiboun Mahdia avec tous ses éléments corporels et incorporels, l'identifiant unique : 0267696X.

Toute opposition doit être effectuée entre les mains de Mr Ezzeddine ben Ali Majdoub à son adresse de correspondance à l'Avenue Tahar Sfar La Korniche Hiboun Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S01284FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 19/6/2024 et enregistré à la Recette

des Finances d'avenue Moungi Slim Mouknine en date du 19/6/2024 reçu n°M50653 n° d'enregistrement 24301626, la société «SOPROVAM» société à responsabilité limitée enregistré au registre national des entreprises sous numéro 0459516S dont le siège social au km 4 route Menzel Farsi Moknine 5050 représentée par son gérant Mr Jamel Chahdoura, a loué à Mr Karim Chahdoura, CIN n°06775115, la totalité du fonds de commerce connu sous le nom «DHAYAATI» exploité à l'activité vente des viandes de volaille et ses dérivés fraîches surgelées et cuites sise à Midoun Djerba 4116.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerces à Midoun Djerba 4116 dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai seront nulles et de nul effet.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du vendredi 13/9/2024.

2024402459FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : L'Association Tunisienne des Etudes Culturelles Américaines Tunisian Association for American Cultural Studies (T AACS)

Objet : Culturelle scientifique

Siège social : 17, Avenue Ali Douaji, El Bhayer, Hammam Sousse, 4011

Objectifs : - Chercher à réunir les universitaires tunisiens spécialisés en études culturelles américaines pour encourager la recherche scientifique et permettre aux jeunes chercheurs et enseignants universitaires de mener des recherches scientifiques et des travaux de recherche.

Contribuer au développement de la performance éducative liée aux études culturelles américaines dans les départements d'anglais au sein des universités tunisiennes.

Essayer de coordonner entre les différentes composantes de la famille universitaire afin d'encourager la créativité et de surmonter les difficultés.

Conseil d'administration :

- Président de l'association : Wassim Daghrir

- Vice-présidente : Yosra Amraoui

- Secrétaire général : Oussema Othemni

- Secrétaire générale adjointe : Hajer Ben Ameur

- Trésorier : Chokri Ghanney.

2024R02516APSF1

Constitution d'une association culturelle

Suivant un PV dressé par Me Ibrahim Ibdelli daté le 21/5/2024 sous le n°18731 suivi par une LR avec AR centre postal Tunis Thameur sous le n°RR461714681TN du 21/5/2024 complété par un deuxième PV dressé par le même huissier de justice daté le 17/9/2024 sous le n°19255 suivi par une LR avec AR centre postal Tunis Thameur sous le n°RR477332291 TN du 17/9/2024 l'association suivante a été constituée :

Dénomination : Association des linguistes arabes.

Objet : Culturel - scientifique.

Objectifs :

- S'efforcer de faire progresser les études linguistiques dans les universités arabes

- Sensibilisation à la création de canaux de communication et de coopération entre les universités.

- Travailler sur la Diffusion de la langue arabe et sa numérisation.

Domicile : Bureau n°1071 sis au Bloc administratif de la faculté des lettres, des arts et des sciences humaines la Manouba le Campus universitaire 2010 La Manouba.

Comité :

Président : Abdessalem Aissaoui, Secrétaire général : Moncef Achour, Trésorier : Mehrez Boudaya, Relations extérieures : Monia Abidi, Membres : Narjes Badis, Chokri Saadi, Chamseddine Rahali, Wissem Aribi et Fatma Baccouch.

2024R02518APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association d'Amitié Tuniso-Indienne

Adresse : 13 avenue Salah Ben Youssef 1013 Manar2 - Tunis.

Sujet : Culture.

Objectifs :

1. Promouvoir davantage le patrimoine culturel et historique tunisien en Inde.

2. Contribuer au développement et à la promotion de la coopération entre les deux pays dans les domaines culturel, technique et économique en coordination avec les autorités compétentes en la matière.

3. Contribuer à la promotion du tourisme tunisien en Inde.

4. Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'échelle nationale et internationale et qui entretiennent avec la Tunisie des relations diplomatiques.

Fondateurs :

Président : M.Jamel Boujdaria M.P, directeur Ministère des Affaires Etrangères, retraité.

Premier Vice-président : M. Kamel Ghazouani, professeur universitaire

Deuxième Vice-présidente : Maître Sihem Rezig, avocate à la cour de cassation

Secrétaire Générale : Mme Aziza Ouni, experte en relations internationales

Trésorier : M. Sofian Njah, directeur, audit interne.

2024R02522APSF1

Constitution d'une association sportive

Dénomination : Association sportive de tir à l'arc de sud

Adresse : 264 Avenue Habib Bourguiba Ghomrassen.

Objectif : Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et artistiques et les faire progresser

Spécialité : Le tir à l'arc dans toutes ses spécialités.

Membres :

Président : Hédi Chabouh

Secrétaire générale : Belgacem Hedia

Trésorier : Nawfel Ghoul.

2024R02524APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole Féminine

ELJOUD FEMININE

Adresse : Kambout Gouvernorat Remada Tataouine 3240

Selon récépissé N°82 du 28/8/2024

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE FEMININE EL JOUD FEMININE.

Siège social : Kambout Gouvernorat Remada Tataouine 3240.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mme Jazia Najah est nommée présidente de conseil de groupement.

Trésorière : Mme Mabrouka Bousnina est nommée Trésorière de groupement.

2024R02525APSF1

Avis

Nom de l'association : Association nationale pour la revitalisation du patrimoine culturel et touristique

Siège social : Avenue Tarek Ibn Ziad 5011 Gouvernorat de Monastir.

Objet : Social et culturel.

Objectif :

- Contribuer au développement de l'Investissement en Tunisie par la création d'opportunités d'emploi pour réduire le chômage, surtout la main d'œuvre spécialisée d'artisans dans divers domaines.

- Contribuer à trouver les moyens pour développer les échanges commerciaux dans les secteurs vitaux entre les organisations concernées.

- Contribuer à l'établissement de relations avec des associations ayant des objectifs similaires en Tunisie et à l'étranger et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Fondateurs :

Présidente : Samah Trimech

Vice-président : Hussein Boussaid

Secrétaire générale : Linda Sakli

Trésorier : Yassine Boussaid

Membre : Latifa Kraiem

Membre : Mohamed Ehab El Agha

Membre : Amna Ayad.

2024S01280APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery) sis au 5 rue Talleyrand - 1002 Tunis.

Partie saisie :

1/ Samir Béchir GARA, demeurant à la rue Fraj Limaiem - ksar héllal Monastir.

2/ Ines Bent Ammar Hamrouni, demeurant à la rue Fraj Limaiem - ksar héllal Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest immeuble Badr, Bloc B. 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de propriété située à ksar Hellel Monastir d'une superficie de 263 m² objet du titre foncier n°12767 Monastir dénommé «Dar EL HOUDA».

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de trois cent onze mille sept cent cinquante dinars (311.750.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 6/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01282VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery) sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie : Abdelkader Ben Ammar MAY, débiteur principal, demeurant au 19 rue Tarek Ben Zied, Ben Arous et au 69 rue Roma, el Mourouj 4, Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises de 172 m² revenant au débiteur dans la propriété sise à el yasminet Ben Arous, objet du titre foncier n°59052 Ben Arous dénommé «terrain el may 2» d'une superficie totale de 1782 m².

Mise à prix globale : il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à la somme de soixante treize mille six cent cinquante trois dinars 600 millimes

(73.653.600 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à trois mille six cent huit dinars 870 millimes (3.608.870 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 7/11/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01283VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Abdelhakim Ben Sadok Ben Essaïd Abdelli, cin n°06001820 demeurant au 17 rue 6044 Omrane supérieur Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : *La totalité du titre foncier dénommé «Alwafa» objet du titre foncier n°155107 Tunis constitué de la parcelle 225 du plan de lotissement du titre foncier 90085 Tunis d'une superficie de 153 m² / 153 parts situé à Elomrane Supérieur Tunis à l'angle de deux rues n°6044 et n°6046 constitué d'une villa jumelée de deux étages. Le rez-de-chaussée contient un séjour, une chambre, une cuisine et des escaliers qui mènent à l'étage qui contient deux chambres et salle de bain. Le sol est en carrelage, les portes, les fenêtres en bois normal avec du fer forger au rez-de-chaussée l'immeuble contient un jardin en carrelage utilisé comme abri de voiture avec salle d'eau derrière et le tout est clôturé.

Les charges :

- Hypothèque de 100.000,000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 30.000,000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 30.234,000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 45.350,000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent vingt cinq mille dinars (225.000 D 000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 12/11/2024 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024402463VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société SMVDA REGMA inscrite au registre national sous le n°0433764N sise à Gbollet BEJA et au 44 avenue jean Jaurès Tunis.

2/ Héritiers de Ali Zarraa qui sont : Jilani, Rachid, Fathia, Moncef, Naziha, Mounir, Jalila, Naima, Monia Zarraa, et héritiers de Fadhel Ben Ali Zarraa qui sont Laila, Ali, Zeineb Zarraa sises au 5 rue Ibn Rochd Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénommé «LAICA 1» objet du titre foncier n°95999 Tunis constituant un appartement d'une superficie de 126 m² avec ces parties communes égal à 126/4523 du titre foncier 59024 Tunis situé au 1er étage de l'immeuble sis à la zone TGM résidence marin2 sise au n°5 à l'angle des rues Ibn Rochd et Sindbad Tunis, composé de 3 pièces, salle de bain, une cuisine avec des murs en faïence, parterre en carrelage, bloc sanitaire un couloir qui mène aux chambres, menuiserie de portes et fenêtres en Bois, l'immeuble est lié au réseau de l'ONAS, électricité, gaz.

L'immeuble où se situe l'appartement est ancien et se situe dans une zone importante et demandée pour l'habitation vue sa proximité des institutions vitales et nécessaires et des moyens de transports publics et privées.

Les charges :

- Hypothèque de 80.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 253.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 17.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent trente neuf mille six cent quatre vingt dix neuf dinars 256 millimes (139.199 D 256).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 12/11/2024 à 9 H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024402464VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur

En vertu d'une ordonnance sur requête émise par madame la présidente du tribunal de première instance Tunis 2 n°41866 en date du 02/10/2024.

Il a été décidé la nomination de monsieur Mbarki Med en tant que liquidateur judiciaire de la succession de feu Taher B. Amara B. Saleh Trabelsi pour l'identifier, assurer la gestion des biens et assurer le partage entre les héritiers.

Monsieur le liquidateur susmentionné invite tous les concernés par le titre foncier n°190742 sis à Birine à présenter toute contestation au liquidateur à son domicile au 6 rue Oran gare Erriadh Soliman.

N° Tél : 21667742/24208942

2024R02517VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société SALAMBO LOGISTIC

Siège social : Rue de Mercure Z.I Ben Arous 2013

IU : 0514009Q

En vertu du jugement n°320 rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 13/5/2024, il a été déclaré :

- La faillite de la société «SALAMBO LOGISTIC», avec tout ce que en résulte juridiquement.

- Sa cessation de ses paiements à partir du 11/11/2022.

- La nomination de madame AYDA MANSOURI entant que Juge-commissaire et maître Mondher HAMDI entant que syndic de la faillite chargé de finaliser toutes les procédures légales de la faillite telles que sa publication au J.O.R.T, la mise de scellés où il est nécessaire, l'insertion de ce jugement au R.N.E et l'avis adressée au procureur général, le trésorier régional de finances et la C.S.E.E.

- Les frais de la faillite sont privilégiés et imputés sur ses fruits.

Le tribunal a décidé le 10/6/2024 de remplacer le syndic nommé par Monsieur EZZEDDINE Habib.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de la faillite conformément à la loi, soit directement contre décharge à son bureau sis au 8, rue de Kuweit Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°345 Tunis Hachade 1049.

2024402469VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2024

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 178.500.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 0000110F

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 1er novembre 2024 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la banque par incorporation de réserves;

2. Modification corrélative des statuts;

3. Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 29 octobre 2024, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Direction de la Communication & Veille Financières).

2024R02512SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CDC Gestion

SA au capital de 500 000 Dinars

Identifiant unique : 1313439A

RC : B01166322013

Siège social : Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 19 Septembre 2024, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 7 Novembre 2024 à dix heures aux locaux de la société «Caisse des Dépôts et Consignations Gestion» sis à Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023 ainsi que du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des Etats Financiers de la CDC Gestion arrêtés au 31 décembre 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Approbation des jetons de présence des administrateurs;

- Quitus aux administrateurs ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Pouvoir pour formalité.

2024R02515SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GOLDEN FRUITS

Société anonyme

Au capital de 1.849.000 DT

Siège social : Zone Industrielle - Kairouan- 3100

Identifient Unique au Registre National des Entreprises : 1345123H

MF : 1345123H/A/M/000

Les actionnaires de la société anonyme dite GOLDEN FRUITS. SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 17 octobre 2024 à 10 heures au bureau B15, 1er étage de la résidence Meriem, sise au 29, Avenue de l'indépendance Ariana 2080, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue et le mode de convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de 2020, 2021 et 2022.

2- Examen des états financiers 2020, 2021 et 2022 et du rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes.

3- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration des exercices 2020, 2021 et 2022.

4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

5- Approbation des conventions réglementées pour l'année 2020, 2021 et 2022 prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

6- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023, 2024 et 2025.

7- Examen des états financiers 2023 et du rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes.

8- Approbation des états financiers et rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2023.

9- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10- Approbation des conventions réglementées pour l'année 2023 prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

11- Quitus aux administrateurs.

2024R02523SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GRIN PARA-PHA

Société anonyme

Au capital de 7.496.000 dinars

RC : B0810732004

MF : 580237/X/A/M/000

Tous les actionnaires de la société GRIN PARA-PHA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 7/11/2024 à 10H à l'hôtel Nahr el founoun route teniour km 4 Sfax, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des conventions règlementées.

4- Approbation du bilan et états financiers de l'exercice 2022.

5- Contrôle de la gestion et quitus aux membres du conseil d'administration.

6- Approbation des jetons de présence des membres du conseil d'administration année 2022.

7- Approbation de la nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société représentant légal BH EQUITY.

2024X01286SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «GRAND MAGHREB MEDIAS»

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 DT

Siège social : 01 Av. Jamel Eddine Afghani - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1207778Y

Les actionnaires de la société «Grand Maghreb Médias» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 novembre 2024 à 10H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis au Boulevard Principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2017 ;

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017 et affectation des résultats relatifs audit exercice ;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations mentionnées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2017 ;

4. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2017 ;

5. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

6. Cessation des fonctions des membres du Conseil d'Administration et nomination des Administrateurs de la Société pour les exercices 2018-2019-2020 ;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019-2020 ;

8. Financement de la Société par compte courant associé et présentation de la situation financière de la Société actuelle;

9. Questions diverses;

10. Pouvoirs pour formalités.

2024402460SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW ECODATTES

Société anonyme Totalement Exportatrice

Au capital de 611.050,000 Dinars

Siège social : Le siège social est sis à Yasmine Tower Bloc C - 5ème étage

Centre Urbain Nord - Tunis

I.U : 1432783C

Les actionnaires de la société NEW ECODATTES sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui

se tiendra le Jeudi 7 novembre 2024 à 15 heures au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018, au 31/12/2019 et au 31/12/2020;

- Affectation des résultats des exercices 2018-2019 et 2020.

- Approbation des conventions réglementées réalisées en 2018, 2019 et 2020 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

- Renouvellement du Mandat des Administrateurs ;

- Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes.

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires pour votre information qui sont à votre disposition au siège social de la société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

2024402468SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5/11/2024

PROCLEAN SA

Société anonyme

Au capital de 2.817.150 dinars

Siège social : Zl Henchir Boutoffeha Béja

Identifiant unique : 1239837R

Les actionnaires de la Société «PROCLEAN SA» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5/11/2024 à la Résidence LAKEO, rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis, Rue du Lac à 10 heures, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2. Annulation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10/9/2024

3. Lecture et Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023

4. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023;

5. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2023;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2023 ;

8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2023 ;

9. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

10. Nomination d'un commissaire aux comptes ;

11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publication légale.

2024402473SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Mutuelle Al Ichrak»

Siège social : Mechikhet Bir Bouragba Bouargoub Délégation d'Hammamet Gouvernorat de Nabeul.

L'assemblée générale ordinaire de la «Société Mutuelle de Base de Services Agricoles Mutuelle Al Ichrak» se tiendra le vendredi 25/10/2024 à 15H au siège de la société sis au Hinchir Raoudha, Bir Bouragba 8042 Délégation d'Hammamet Gouvernorat de Nabeul. Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de nouveaux adhérents
- Questions diverses.

2024R02520SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Mutuelle Al Ichrak»

Siège social : Bir Bouragba Bouargoub Délégation d'Hammamet Gouvernorat de Nabeul

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles Mutuelle Al Ichrak

M.F : 000/M/N/1878400/W

R.C : C51219622024

L'assemblée générale extraordinaire de la «Société Mutuelle de Base de Services Agricoles Mutuelle Al Ichrak» se tiendra le vendredi 25/10/2024 à 15H30 au siège de la société sis au Hinchir Raoudha Bir Bouragba 8042 Délégation d'Hammamet Gouvernorat de Nabeul. Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social suite à l'admission de nouveaux adhérents.

2. Questions diverses.

2024R02521SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES ENNEJMA - EL JEM

MF : 025011/L/P/M/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles «ENNEJMA» d'Eljem donne avis à ces adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023 sera tenue le Mercredi 20 novembre 2024 à 9 heures au siège de la société sur la route Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de l'année 2023.

2. Lecture du rapport et présentation des états financiers de l'année 2023.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2023.

4. Discussion des rapports morale et financier de l'année 2023 et les proposés pour approbation.

5. Donner quitus aux membres de conseil.

6. Mise à jour de la liste des adhérents et augmentation du capital social.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

8. Election du tiers de membre de conseil d'administration.

Les adhérents désirant se présenter au conseil d'administration et remplissant les conditions exigées et prévues par la loi doivent adresser une demande au nom du président de conseil d'administration avec un reçu de 500 dinars sous forme d'une caution au nom du caissier de la société dans une lettre recommandée avec accusée de réception et ce du lundi 28 octobre 2024 au samedi 02 novembre 2024.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les adhérents de la société.

NB : les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2024S01287SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Le liquidateur Haboubi Mahjoub du bien dénommé «Wael», objet du titre foncier n°30869 Manouba, qui est un terrain constructible d'une superficie de 280 mètres carrés, situé à la rue de confiance el Aguba Manouba, annonce que, suite au prononcé d'une décision de nomination d'un liquidateur par le Tribunal de Première instance de la Manouba inscrite sous le n°87594 et conformément aux dispositions de la loi n°94. Au titre de l'année 1998 en date du 9 novembre 1998, relative au régime de la communauté des biens entre époux, le bien sus indiqué en état de liquidation.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au JORT entre les mains du liquidateur. Son adresse de contact est 44, rue elkaadin, Bab Souika - Tunis 1006, téléphone portable : 24911924 ou : 97578271.

2024T00957DIVD2

Avis

Mr Wajdi Karim Ben Chadhli Ben Hamadou informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 830.75 m² situé à la route de Tanyour km5 Tebolbi Sfax, lui a été accordé par acte de vente en date du 02/5/1996 enregistré le 13/5/1996 n°2266 avec le témoignage des juges notaires Sadek Benhamadou et Abdeljalil Bouraoui est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions, se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2024X01289DIVD2